



Partenariat pour un développement durable de l'agriculture bas-rhinoise

CONTRAT D'OBJECTIFS PREVISIONNEL 2016

Chambre d'agriculture d'Alsace 2 rue de Rome BP 30022 SCHILTIGHEIM 67013 STRASBOURG CEDEX

2: 03.88.19.17.17

Sommaire

Introduction	3
1. Appui à l'économie, l'emploi et la cohésion sociale	4
Installer des jeunes agriculteurs et faciliter la création d'entreprises	5
Faciliter l'accès à l'emploi dans les territoires ruraux	7
Accompagner les entreprises en difficulté	8
Diversification des exploitations et agriculture de taille familiale	10
Développer l'agriculture biologique	12
Développer l'approvisionnement local	14
2. Soutien à la dynamique des territoires ruraux	16
Préserver le foncier agricole	17
Développer des partenariats avec les collectivités	19
Préserver la qualité de l'eau, des sols et de l'air	21
Préserver la biodiversité	26
Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture	28
TABLEAU RECAPITULATIF	30

CONTRAT D'OBJECTIFS DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - CHAMBRE D'AGRICULTURE

Introduction

La Chambre d'Agriculture et le Département du Bas-Rhin sont des partenaires historiques qui oeuvrent en parfaite concertation en faveur de l'agriculture locale depuis 3 décennies. Mis en œuvre pour le première fois en 1985, ce partenariat qui s'est étoffé au fil des ans, a produit 30 années de résultats probants qui permettent aujourd'hui, au département du Bas-Rhin, de profiter d'une agriculture dynamique, de taille familiale, diversifiée, économiquement performante et écologiquement responsable sur l'ensemble du territoire départemental.

Une évolution notable en 2016...

La mise en œuvre de la loi NOTRe (qui supprime la clause de compétence générale des Départements et qui précise les domaines de compétences spécifiques des collectivités) à laquelle se rajoute la situation financière globalement très tendue des collectivités, a amené le Département a se rapprocher de la Chambre d'agriculture pour refléchir ensemble à la redéfinition d'un partenariat gagnant gagnant.

Les deux parties se sont accordées pour convenir qu'elles ne pourront pas reconduire le programme d'action historique (17 actions réparties en 4 domaines du développement économique, des territoires, de l'environnement et de la promotion) et viser la même efficacité avec une forte diminution des moyens financiers (1,03 M€ en 2015 contre 650 K€ en 2016). Il a donc fallu revoir les priorités et convenir d'une vision stratégique partagée.

La décision a été prise de recentrer l'intervention du Département sur les actions les plus prioritaires dans les domaines de la dynamique des territoires ruraux, de l'emploi, du développement économique et de la cohésion sociale.

Les axes d'intervention de ce nouveau partenariat s'articulent autour de 11 actions en 2016, explicitement décrites dans le présent contrat d'objectif, avec mention du plan de financement détaillé pour chaque action.

La mise en œuvre de ce nouveau contrat mobilisera 28,1 ETP, pour un coût global de 2,2 M€. Il aura pour vocation de continuer à promouvoir et accompagner au mieux les agriculteurs, éleveurs et viticulteurs bas-rhinois à gagner en compétitivité et développer leurs performances économiques, environnementales et sociétales.

1.Appui à l'économie, l'emploi et la cohésion social	<u></u>

Fiche action n°1		
Organisme : Chambre d'agriculture d'Alsace	Exercice: 2016	
Enjeu :		
Installer des jeunes agriculteurs et faciliter la création d'entreprises		
Public concerné :		
Jeunes agriculteurs		
Service à contacter pour cette action :		
Service économie et prospective - ODASEA Installation		

La Chambre d'agriculture accompagne les jeunes agriculteurs au parcours à l'installation aidée et non aidée. Une nouvelle offre de service plus complète répondant davantage aux besoins des jeunes installés a été mise en place depuis le 1/1/2016.

Pour sécuriser l'installation, un suivi post-installation pendant 5 années est également proposé.

L'accompagnement du parcours à l'installation permet de :

- maintenir l'emploi dans les exploitations agricoles,
- conserver une agriculture de taille familiale et diversifiée,
- développer l'activité par des investissements pertinents et adaptés

Accompagnement à l'installation aidée :

- Etablissement d'un diagnostic : prise d'information du projet, état des lieux de l'exploitation, analyse des objectifs et de l'élément déclencheur de l'installation, mise en évidence de préconisations et points à éclaircir, élaboration d'un calendrier de mise en œuvre du projet et une orientation vers les partenaires spécialisés.
- Mise en place d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé : à partir de l'écoute du projet et des compétences du jeune.
- Elaboration d'une étude économique sur 4 ans, comportant un état de l'entreprise reprise, un descriptif de l'activité projetée, une prévision des charges de structure et marges par activité, le programme d'investissement et de financement, le calcul du revenu disponible prévisionnel.
- Montage du dossier de demande d'aide dont le plan d'entreprise avec l'ensemble des justificatifs administratifs et son dépôt à la DDT.
- Formation «dynamiser et sécuriser son installation», axée sur la réglementation intégrant :
 Mise aux normes Sanitaire Phytos (Certiphyto) PAC Conditionnalité.
 - Un zonage « environnement et urbanisme » de l'exploitation sera effectué par le SIG
- Réalisation d'un diagnostic « Maîtrise de son foncier » par un juriste :
 - état des lieux des baux et mise à disposition existants
 - conseils et mise à disposition de modèles de baux
- Enregistrement et conseil auprès du Centre des formalités des entreprises.

Accompagnement à l'installation pour les non-aidés :

- Pré-diagnostic
- Plan de Professionnalisation Personnalisé
- Etude prévisionnelle optionnelle

D'autres prestations peuvent être proposées : étude de marché par exemple.

Le suivi post-installation : devra permettre de créer du lien par la mise en réseau des jeunes installés. Sensibiliser les JA à l'importance de la gestion de leur entreprise, leur rappeler leurs engagements réglementaires, les inciter à se former, leur offrir une information claire et ciblée. Ces ambitions passent par :

- une information ciblée : flashs Installation envoyés 2 à 3 fois par an par mail,
- une réunion annuelle collective : rappel réglementaire et thème d'intervention selon actualité,
- une visite annuelle : calcul du revenu disponible et lien entre prévision et réalité, rappel des engagements,
- un avenant intégré selon besoin sur la durée des engagements,
- une formation au choix par an à partir du catalogue de la Chambre d'agriculture.

<u>Indicateurs</u> :	Prévisions 2016 :
→ Nb d'installations aidées	40
→ Nb d'installations non-aidés	5
→ Nombre de JA en suivi post- installation	25

Perso	nnel affecté à l'action :	3,35 ETP :
\rightarrow	Mme JEHL Stéphanie	0.6
\rightarrow	Mme GOEHRY Sophie	0.25
\rightarrow	Mr MEYER Bastien	0,6
\rightarrow	Mme DUJARDIN Anne-Laure	0,3
\rightarrow	Mr BALANCHE Laurent	0,3
\rightarrow	Mme SCHMITT Laura	0,3
\rightarrow	Mr LUKASEK Philippe	0,5
\rightarrow	Mme STOCK Dorothée	0.5

Financement de l'action						
Coût prévisionnel : 268 000 €						
Financeurs	CD 67	CAA	CASDAR	Prestations		
	55 000 €	66 000 €	86 000 €	61 000 €		

Fiche action n°2		
Organisme : Chambre d'agriculture d'Alsace	Exercice: 2016	
Enjeu:		
Faciliter l'accès à l'emploi dans les territoires ruraux		
Public concerné :		
Agriculteurs – demandeurs d'emplois		
Service à contacter pour cette action :		
Service Formation - Emploi		

La Chambre d'agriculture d'Alsace a pour ambition de se placer, avec le soutien du Conseil Départemental du Bas-Rhin, en coordinateur fonctionnel des organismes et outils existants dans l'objectif de faciliter le développement de l'emploi en agriculture. Ce service bénéficiera à la fois aux employeurs mais aussi aux demandeurs d'emploi. Il se fixe comme objectifs de :

- Développer la dynamique partenariale entre les différentes organisations professionnelles agricoles qui œuvrent en faveur de l'insertion et l'accès à l'emploi en agriculture. L'objectif étant de développer les complémentarités et mutualiser les savoir-faire respectifs, tout en respectant les domaines de compétences propres à chacun.
- Améliorer la lisibilité du marché des demandeurs d'emplois :
 - o Chômeurs, RSA
 - o Insertion par l'activité économique (Germa)
 - Travail temporaire d'insertion (Germa)
- Proposer une démarche claire et suivie pour les agriculteurs et les filières pourvoyeurs d'emplois en mobilisant les compétences internes et celles des partenaires
 - Faciliter la tâche aux employeurs
 - Analyser le projet d'embauche et ses étapes
 - Informer et aider à la décision : sources de main d'œuvre, aides, conseils...
 - Faciliter les démarches administratives et les solutions (mobilité)
 - Organiser une montée en compétence des demandeurs d'emploi en relation avec des entreprises intéressées

Cibles: Personnes au RSA, personnes en recherche d'emploi, jeunes diplômés ... Filières concernées: Agriculture, élevage, viticulture, foret, paysagistes, scieries...

Partenaires OPA:

MSA, Germa, FDSEA-Bourse à l'emploi, AVA, JA-Service de remplacement, Etablissements d'enseignement et de formation, APECITA

Partenaires extérieurs : Administrations, structures d'insertion (20 en alsace)

<u>Indicateurs</u> :	Prévisions 2016 :
→ Nb de réunions de coordination	2
→ Nb de personnes mises en situation	10
professionnelle	
→ Livrable : procédure multipartenariale	1
Personnel affecté à l'action :	<u>0,3 ETP :</u>
M. Sébastien LIBBRECHT	0,3

Financement de l'action						
Coût prévisionnel : 24 000 €						
Financeurs	CD67	CAA				
	14 000 €	10 000€				

Fiche action n°3		
Organisme : Chambre d'agriculture d'Alsace	Exercice: 2016	
Enjeu:		
Accompagner les entreprises en difficulté		
Public concerné :		
Exploitations agricoles		
Service à contacter pour cette action :		
Service économie et prospective		

La Chambre d'agriculture détecte et accompagne les agriculteurs confrontés aux premières difficultés économiques et/ou financières et/ou sociales, avant qu'elles ne soient structurelles et irréversibles.

Cet accompagnement permet de :

- préserver l'emploi et l'activité des exploitations agricoles.
- conserver une agriculture de taille familiale et diversifiée.

Il se base sur un réseau d'expertise :

- la Chambre d'agriculture dans le domaine de l'accompagnement technico-économique,
- les centres de comptabilité dans les domaines de la comptabilité, de la fiscalité et du juridique,
- la C.M.S.A. dans l'accompagnement social,

le dispositif s'appuie sur le multi-partenariat par un conseiller du service économie et prospective, un conseiller social, et un comptable.

- Accompagner par un appui personnalisé les agriculteurs qui traversent une période difficile en raison de problèmes économiques et/ou sociaux.
 - Fédérer autour de la Chambre d'agriculture et de la Mutualité Sociale Agricole, les acteurs de l'entreprise en difficulté (banques, comptables, fournisseurs...) aux fins d'arrêter un projet de redressement.
 - Eviter que des événements conjoncturels ou ponctuels n'aggravent irrémédiablement une situation, pour laquelle des solutions de redressement durables existent encore.
 - Lorsque la situation le permet, un dossier agriculteur en difficulté est proposé et réalisé par la Chambre d'agriculture et déposé auprès de la DDT.
 - Et lorsque la situation le demande, une étude prévisionnelle peut être proposée.

> La Chambre d'agriculture accompagne également les :

- plans d'aides sociales de la MSA pour une prise en charge des cotisations sociales ainsi que les reports avec d'échelonnement de cotisations,
- distributions d'enveloppes des différents fonds d'allégement des charges pour les exploitations éligibles aux mesures en partenariat avec la DDT, les centres de comptabilité et les banques,
- procédures administratives « agriculteurs en difficulté » proposées par l'état,
- dossiers calamités,
- distributions d'enveloppes d'aides diverses : Conseil Régional, plan de soutien de l'Etat,...
- Formations à l'organisation et la relation interprofessionnelle en entreprise

Partenaires:

- Caisse de Mutualité Sociale Agricole
- Centres de Comptabilité: CFG CEGAR
- Banques : Crédit Agricole Crédit Mutuel Banque Populaire CIC
- Syndicats : FDSEA-JA-AVA
- DDT Bas-Rhin

<u>Indica</u>	<u>teurs</u> :	Prévisions 2016 :
	Nb d'entreprises accompagnées	40
\rightarrow	Nb d'exploitations aidées par les plans d'aides	200
\rightarrow	Nb de formations	2

Perso	nnel affecté à l'action :	0.8 ETP :
\rightarrow	Mr RITLENG Pierre-Paul	0.2
\rightarrow	Mr LUKASEK Philippe	0.2
\rightarrow	Mr BRUA Daniel	0,1
\rightarrow	Mme JACKY Marthe	0,1
\rightarrow	Mme BARTHELMEBS Christelle	0,1
\rightarrow	Mr BALANCHE Laurent	0,1

	Financement de l'action								
	Coût prévisionnel : 64 000 €								
Financeurs	CD 67	CAA							
	28 200 €	35 800 €							

Fiche action n°4					
Organisme : Chambre d'agriculture d'Alsace	Exercice: 2016				
Enjeu :					
Diversification des exploitations et ag	griculture de taille familiale				

Public concerné :

Agriculteurs
Service à contacter pour cette action :

Services Fruits légumes et horticulture, Elevage, Environnement-Innovation

Programme prévisionnel 2016

L'agriculture bas-rhinoise est caractérisée par une importante diversité de productions animales et végétales. Cette diversité, généralement source de plus haute valeur ajoutée économique, est indispensable pour préserver la viabilité économique des petites et moyennes exploitations qui caractérisent le département. Cette diversification est également génératrice d'emploi du fait des besoins en main d'œuvre qu'elles nécessitent (exemples : fruits, légumes, petits élevages,... systèmes bio...).

L'enjeu de ce partenariat avec le Conseil Départemental est de préserver voire de renforcer ces filières de diversification qui contribuent de façon importante au développement de la production locale pour le consommateur bas-rhinois. Cette action concerne autant les productions en agriculture conventionnelle que sous signe de qualité (bio et autres segments qualitatifs).

L'autre effet induit par cette diversification, notamment au travers de l'élevage de ruminants, est la préservation des espaces prairiaux (en milieu sensible ou pas) ce qui se traduit par des aménités environnementales et paysagères non négligeables dans le paysage bas-rhinois.

Fruits

En partenariat avec VEREXAL (Station régionale de recherche fruitière) :

- Conseils individuels et collectifs auprès des arboriculteurs professionnels et familiaux
- Organisation de formations des arboriculteurs et chefs de cultures
- Études et expertises fruitières auprès des collectivités locales
- Contrôle interne GLOBALGAP, « Verger éco-responsable » et « Production Fruitière Intégrée »
- Consolidation de la filière pommes d'Alsace
- Veille sanitaire et information des producteurs sur la Sharka et la Drosophile Suzukii

Légumes de plein champ, maraîchage, raifort, moutarde d'Alsace

En partenariat avec « Planète Légumes » (station régionale d'expérimentation légumière) :

- Mise au point de références techniques locales
- Coordination des producteurs et lien avec les transformateurs locaux
- Conseils individuels et collectifs des producteurs
- Journées d'informations thématiques
- Veille sanitaire et information des producteurs
- Gestion de l'irrigation

> Horticulture

En partenariat avec « FLHOREAL » (station régionale d'expérimentation horticole) :

- Mise au point de références techniques locales
- Coordination des producteurs
- Conseils individuels et collectifs des producteurs
- Promotion des Fleurs et plantes d'Alsace

> Herbe / fourrage

- Mise en place d'un groupe d'experts technique pluridisciplinaire chargé de collecter, mettre au point et rédiger des références / recommandations sur les fourrages. Publication sur 2 cibles : les éleveurs (600) et l'ensemble des techniciens élevage du Bas-Rhin.
- Accompagne des éleveurs en CUMA sur la thématique de l'autonomie fourragère.

Bovin allaitants

Cette production extensive est quasi exclusivement basée sur l'herbe et fonde sa rentabilité sur une gestion de la production avec le moins d'intrants possible :

- → Accompagner les éleveurs de plus de 30 VA, sachant que le public 30/50 VA comporte beaucoup de pluri-actifs, mais présentant un potentiel de jeunes pouvant en vivre, à terme, à temps plein. Objectif : préserver les surfaces en herbe exploitées en mode semi extensif.
- → Proposer un accompagnement spécifique pour ce public qui, du fait d'un faible chiffre d'affaires, n'est pas en mesure de payer une prestation de conseil pour les grands troupeaux.

Ovins/caprins:

- → Développer la marque Agneaux Terroirs d'Alsace et la plus-value permise par les circuits courts (5.000 agneaux produits en 2015)
- → Développer la technicité de la production :
 - o Encadrement sanitaire (mis en place avertissement coproscopie en 2016)
 - Amélioration génétique pour augmenter la prolificité (au travers du programme d'aide Région Grand Est)
 - Amélioration de la conduite d'élevage (principalement alimentation par la meilleure maitrise des fourrages)
- → Développer la production par de nouveaux ateliers de production (nouvelles installations) : accompagnement technique des projets bâtiments ovins
- → Etude de projet de diversification des productions laitières par le lait de chèvre.

Volailles et petits élevages

La Chambre d'agriculture accompagne ces filières en plein développement. L'activité principale se base sur le conseil aux producteurs de volailles label (Alsace Volailles), mais également aux productions spécifiques développées par les volailles Siebert à Ernolsheim/Bruche. Cette production est souvent un complément de revenu pérennisant de petites structures familiales.

- Volailles bio
- Volailles label et standard
- Lapins

> Action transversale : développer l'agriculture de groupe

L'agriculture de groupe (mutualisation de tout ou partie du matériel agricole, de la main d'œuvre et des compétences) est le moyen le plus efficient pour limiter les charges de structure des entreprises agricoles de petite taille. Les structurations les plus abouties étant les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole). Ces structures engendrent de réelles dynamiques collectives, favorisent la création d'emplois, la transmission et la reprise de l'entreprise par les jeunes agriculteurs dans un cadre collectif.

Les actions prévues :

- Développement d'une méthode « accompagnement de projets collectifs » validée en interne. Une concertation est prévue pour définir la méthodologie à appliquer pour assurer le « travailler ensemble » auprès des agriculteurs et initier des projets innovants.
- Former les porteurs de projets.

Indica	teurs :	Prévisions 2016 :
$\begin{array}{c} \rightarrow \\ \rightarrow \end{array}$	Nb de d'agriculteurs suivis /production Nb de flash diffusés / production Nb de CUMA suivies Nb d'emplois générés par les nouveaux projets	400 3 à 10 selon production 15 10

Personnel affecté à l'action :			4,9 ETP :						
\rightarrow	→ Fabien DIGEL			0,2					
\rightarrow				0,5					
\rightarrow	Philip	pe ANTOINE		0,2					
\rightarrow	Pierre	e GEIST		0,3					
\rightarrow	Déno	line JOLIVET		0,5					
\rightarrow	Thon	nas KELHETTER		0,8					
→ Gwendoline VOILQUE			0,9						
→ Laurent FRITZINGER			0,2						
\rightarrow	Philir	pe LE STANGUENNEC		0,1					
_		-Pierre SAULET MOES		0,1					
				0,8					
→ Patrice DENIS			0,3						
		Fi	<u>inancement</u>	t de l'action :					
		Action : Diversification			ure	de taille	e famili	ale	
		Coût estimé	: 392 000 €						
		Conseil	CAA	Prestation					
Financ	eurs	Départemental	CAA	riestation					
		110 000 €	250 000€	32 000€					

Fiche action n°5						
Organisme : Chambre d'agriculture d'Alsace Exercice : 2016						
Enjeu:	Enjeu :					
Développer l'agriculture biologique						
Public concer	né :					
Agriculteurs						
Service à contacter pour cette action :						
Service Environnement	-Innovation					

En Alsace, l'agriculture biologique a connu un fort développement au cours des dernières années passant de 2,5 à 6 % de la SAU entre 2001 et 2015. En 2015, l'Alsace a passé le cap des 600 exploitations en mode de production biologique. Les objectifs fixés dans le programme régional de développement de l'agriculture biologique en Alsace visant à atteindre 10% de la SAU et plus de 1000 fermes en bio d'ici 2020.

La dynamique de conversion est forte et les demandes nombreuses. Le contexte social et économique reste favorable à l'AB avec des prix de marché stables. Le rythme de croisière d'une trentaine de conversions/an est en bonne voie d'être franchi.

L'organisation alsacienne est structurée autour d'un partenariat fonctionnel entre la CA Alsace et l'OPABA. L'OPABA est en charge de la structuration des filières amont/aval, l'animation du pôle conversion, la communication grand public. La Chambre d'agriculture réalisant l'accompagnement technique des producteurs, l'acquisition de références technico-économiques. La seule mission commune est la sensibilisation aux opportunités de l'agriculture biologique et l'élaboration du programme régional.

Développer la production

- Réseau d'échanges techniques
- Inciter les agriculteurs à convertir leur ferme
- Accompagner les projets de conversion
- Développer l'AB dans les zones sensibles
- Améliorer la compétitivité des fermes bio

Renforcer l'assistance technique aux producteurs

- Encadrement technique et suivi individuel
- Généraliser les contrôles de performance et favoriser l'autonomie fourragère en élevage
- Développer les outils de suivi des coûts de production
- Construire des références (marge/culture/rotation ou par atelier d'élevage)
- Réseau d'échanges techniques

> Renforcer la recherche de références

- Expérimenter et améliorer les techniques de production bio
- Développer les actions de recherche spécifiques à l'AB
- Développer les références technico économiques en fruits et légumes, viticulture, grandes cultures

Promotion / Communication / Vulgarisation

- Former les acteurs agricoles
- Accompagner les producteurs au respect de la réglementation
- Organiser des manifestations techniques et réunions d'informations

<u>Indicateurs</u> :	Prévisions 2016 :
→ Nb de conversions	10
→ Nb d'agriculteurs en formation	60
→ Nb de visites individuelles	110

Personnel affecté à l'action :	1,6 ETP :
→ Benoît GASSMANN	0,5
→ Philippe LE STANGUENNEC	0,5
→ Sophie DELATTRE	0,4
→ Jérôme ATTARD	0,2

	Financement de l'action								
	Coût prévisionnel : 128 000 €								
Financeurs	Financeurs CD 67 CAA AERM CasDAR								
	25 000€	36 300 €	53 500 €	13 200 €					

Fiche acti	on n°6
Organisme : Chambre d'agriculture d'Alsace	Exercice: 2016
Enjeu	:
D' 1 1/ 1	

<u>Développer l'approvisionnement local</u> **Public concerné**:

Agriculteurs et partenaires (collèges du Bas-Rhin)

Service à contacter pour cette action :

Service Gestion du Territoire

Programme prévisionnel 2016

Le Conseil départemental du Bas-Rhin souhaite développer la consommation de produits locaux, pour cela il soutient les exploitants qui s'engagent dans cette démarche et encourage l'utilisation de produits locaux dans la restauration hors domicile, en particulier dans les restaurants des collèges. La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans leurs projets de création ou de développement d'activités de vente directe. Elle s'engage aussi dans les différents projets de structuration de filières de commercialisation de produits agricoles de qualité.

Circuits courts

⇒ Conseil aux porteurs de projets

- Développement des circuits courts (magasins d'agriculteurs, vente directe, vente par paniers, marchés locaux, système de drive fermier...)
- Promotion des signes de qualité dans le cadre du développement des circuits courts pour avoir l'offre la mieux adaptée à la demande
- Intégration des exploitants entrant dans les démarches agri environnementales soutenues par le Conseil Départemental du Bas-Rhin dans les dispositifs circuits courts
- Animation du dispositif de suivi et d'encadrement des projets de circuits courts (guichet unique)
- Animation du comité professionnel « Agriculture de proximité »
- Développement du concept de magasins d'agriculteurs dans les agglomérations et les bourgs centres
- Développement d'un plan de formation des agriculteurs s'orientant vers les circuits courts (vente, organisation, réglementation)
- Développement et suivi de projets de maraichage sur le territoire

Bienvenue à la ferme

- Développement du nombre d'adhérents au réseau
- Animation de la structure
- Conseil aux producteurs
- Développement des opérations de promotion du réseau (SIA, Foires...)

Restauration hors domicile

- Développement du projet de filières pour alimenter les restaurants des collèges en produits locaux bio et/ou conventionnels,
 - Atteindre l'objectif de 50 % de produits locaux dans les menus d'ici à 2020
 - Participation au groupe projet initié par la direction des collèges et de l'éducation
 - Participation aux réunions du réseau restauration dans les collèges
 - Diagnostic personnalisé à la demande des équipes de restauration pour permettre un approvisionnement local progressif et quotidien dans une démarche globale d'amélioration.
 - Appui de la Chambre d'agriculture dans la connaissance des producteurs du territoire et déploiement de l'outil e-commerce ApproAlsace permettant de rapprocher l'offre des producteurs et la demande des restaurants et des collèges
 - Rencontrer et accompagner les groupements d'achat pour la rédaction des futurs appels d'offres afin d'augmenter la part de produits issus de l'agriculture de proximité.
 - Développement de l'approvisionnement local dans les filières organisées (grossistes)
 - Mise en place de mercuriales Alsace
- Donner une vitrine aux savoirs alsaciens « ici on mange local »
 - Participation au projet éducatif et du plan d'actions de promotion-communication. <u>Cible</u>: collégiens et gestionnaires des 70 restaurants scolaires
 - Fourniture du pack de communication aux collèges demandeurs
 - Création d'une newsletter les produits à la une, les rencontres réseau, un collège à la une
- Valoriser le métier de restauration par la mise en place d'un concours culinaire
- Développement de partenariats avec des Acteurs de la RHD (Api Restauration, Alsacienne de

- Restauration...) dans le but d'augmenter la part des produits locaux dans les volumes RHD et de pérenniser les liens entre producteurs et acteurs de la RHD.
- Étendre la démarche initiée sur la RHD collège aux établissements de santé et aux maisons de retraite dans le cadre du champ de compétence du Conseil Départemental.

Action sociale

Aider au rapprochement entre agriculteurs et associations œuvrant dans l'aide sociale pour valoriser les produits non commercialisés.

- Mise en place d'un relais solidaire SOLAAL dans le Bas-Rhin pour faciliter l'organisation des dons
- Etat des lieux des dons de produits agricoles dans le département
- Repérage des filières mobilisables sur les dons
- Promouvoir auprès des agriculteurs le don aux associations et épiceries sociales

Indica	<u>iteurs</u> :	Prévisions 2016 :
\rightarrow	Nb de projets « circuits courts »	50
\rightarrow	Nb de réunions du réseau des collèges	5
\rightarrow	Pourcentage de produits locaux utilisés	
	dans les collèges	25
\rightarrow	Nb d'adhérents à ApproAlsace	20
\rightarrow	Nb de dons agricoles	20
	_	

Perso	nnel affecté à l'action :	2,9 ETP :
\rightarrow	Aude FORGET	1
\rightarrow	Violette KESSLER	1
\rightarrow	Valérie SIMON	0,2
\rightarrow	Relais SOLAAL + Appro locale	0,5
\rightarrow	Precillia REMY	0,2

	Financements de l'action :								
Action: Développer l'approvisionnement local									
			<u> coût estimé : 2</u>	32 000 €					
	Conseil	CAA	Eurométropole	Cac Dar	Prestations	Com Com		l	
Financeurs	Départemental	CAA	Lui oi i ieti opoie	Cas Dai				1	
	70 000 €	53 000 €	24 000 €	40 000 €	37 000€	8 000€			

 2. Soutien à la dynamique des territoires ruraux

Fiche action n°7				
Organisme : Chambre d'agriculture d'Alsace	Exercice: 2016			
Enjeu :				
Préserver le foncier agricole				
Public concerné :				
Communes, Conseil Départemental				
Service à contacter pour cette action :				
Service Gestion du Territoire				

Le territoire agricole bas-rhinois est caractérisé par une forte pression urbaine. Les activités économiques, habitat, infrastructures de transport, compensations environnementales des projets d'urbanisation consomment annuellement environ 350 hectares de terres agricoles.

Il est essentiel, sans remettre en cause le développement économique alsacien d'économiser l'espace agricole et de mettre en œuvre des mesures compensatoires qui préservent les capacités de productions agricoles.

La relation partenariale que la Chambre d'agriculture entretient avec les Communes, les Communautés de Communes et les Collectivités territoriales a ainsi pour principal objet d'aboutir à un développement équilibré de chaque composante de l'économie alsacienne.

L'économie du foncier doit être une démarche durable, citoyenne et conduire à un aménagement cohérent de l'espace rural alsacien, en phase avec les orientations Territoires 2030.

Limiter la consommation du foncier

- Préservation des espaces agricoles dans le cadre des SCOT, PLU intercommunaux et PLU
- Participation aux observatoires sur la consommation du foncier (Préface, État-Région, CUS...)
- Dans le cadre de la CDPENAF: utiliser la méthodologie de mesure de la sensibilité de l'économie agricole vis-à-vis des projets d'urbanisation
- Limitation de l'impact foncier des projets d'urbanisation (activités éco habitat, infrastructures).

> Rendre les projets acceptables par la profession agricole

- Négociation des compensations agricoles (indemnisations, aménagement foncier, ...)
- Promotion d'une vision de l'aménagement foncier qui prend en compte les principes du développement durable
- Participation aux procédures d'aménagement foncier, en particulier les opérations liées aux grands ouvrages
- Participation et appui du Conseil Départemental pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales nécessaires à la réalisation des projets routiers
- Participation et appui aux maîtres d'ouvrage pour gérer la cohabitation entre le monde agricole et les chantiers d'infrastructures portés par les collectivités et en particulier par le Conseil Départemental
- Conseil et fourniture d'informations pour le volet agricole des études liées aux infrastructures du Conseil Départemental et aux aménagements fonciers
- Calcul de la répartition des sommes dues par le Département aux propriétaires et aux exploitants à la clôture des opérations d'aménagement fonciers liées à la construction de routes départementales.

Accompagner la conception et la mise en œuvre des mesures compensatoires économiques agricoles liées au contournement autoroutier de Strasbourg.

- Négociation des compensations agricoles (indemnisations, aménagement foncier,...)
- Participation aux réunions d'aménagement foncier
- Participation et appui au Concessionnaire pour gérer la cohabitation entre le monde agricole et le chantier
- Conception et animations des dispositifs de compensation économique agricole.
- Participation et appui du Concessionnaire pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales nécessaires à la réalisation du projet routier
- Vérifier les engagements agricoles dans les mesures compensatoires environnementales du Contournement autoroutier de Strasbourg, et des aménagements fonciers associés.

Préserver les capacités de développement des exploitations agricoles

- Préservation des capacités de construction en zone agricole
- Conseiller et donner un avis pour une insertion des bâtiments agricoles dans le paysage sous l'égide de la charte de constructibilité
- Renouveler les contacts entre la CA Alsace et les équipes de l'ATIP du Bas-Rhin

<u>Indicateurs</u> :	Prévisions 2016 :
→ Nb de projets d'infrastructures suivis	10
→ Nb de réunions de concertation PLU	50
→ Nb de réunions de concertation GCO	50

Personnel affecté à l'action :	2,7 ETP:
 → Dominique METREAU → Alexandre TREIBER → Sophie SANTIN 	0,7 1 1

Financements de l'action :							
Action : Préserver le foncier agricole							
	Coût prévisionnel : 216 000 €						
Financeurs	Conseil	CAA	ARCOS	CasDAR	Prestations		
et montants Départemental SOCOS							
demandés	50 000 €	102 000 €	40 000 €	4 000 €	20 000 €		

Fiche action n°8				
Organisme : Chambre d'Agriculture de région Alsace	Exercice: 2016			
Enjeu :				
Développer des partenariats avec les collectivités				
Public concerné :				
Agriculteurs et habitants du Bas-Rhin				

Service à contacter pour cette action : Services Gestion du Territoire et Environnement et Innovation

Partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg

La convention de partenariat entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Chambre d'agriculture s'attache à traiter des problématiques de l'agriculture périurbaine et ce, au travers de trois axes : la préservation des terres agricoles, le développement d'une agriculture innovante et durable, le renforcement du lien entre citadins et agriculteurs.

Programme :

- Accompagnement de l'EMS pour le suivi de l'impact de ses projets sur l'économie agricole
- Limitation de l'impact des projets urbains
- Orientation et gestion du foncier, propriété de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Ville de Strasbourg
- Développement des zones agricoles constructibles en zone périurbaine
- Amélioration des circulations agricoles dans les milieux périurbains
- Développement des dispositifs de valorisation des déchets verts par les agriculteurs
- Négociation d'un protocole d'indemnisation des emprises
- Organisation d'événements rapprochant agriculteurs et citadins (tour des fermes, Ferme en ville)

Partenariats avec d'autres territoires du Bas-Rhin

Un projet de partenariat pourra être proposé aux collectivités du Bas-Rhin. En fonction des attentes de la collectivité il s'articulera autour des thématiques de la préservation de l'environnement, du foncier agricole, du développement des circuits courts et de l'agriculture de service, de l'amélioration des conditions de circulation agricole en milieu périurbain et de la cohabitation entre agriculteurs et rurbains.

- Mise en œuvre d'un programme de préservation de l'agriculture à la demande des communautés de communes ou des villes

- Préservation des espaces agricoles
- Accompagnement des collectivités pour le suivi de l'impact de leurs projets sur l'économie agricole
- Développement des circuits courts
- Amélioration des conditions de circulation des agriculteurs
- Sensibilisation des agriculteurs à la préservation de l'environnement
- Mise en place des plans de circulation agricole dans les documents d'urbanisme
- Sensibilisation des habitants aux questions agricoles
- Organisation d'événements rapprochant agriculteurs et citadins.
- Promotion des itinéraires cyclables et les conventions d'usage partagé
- Élaboration de protocoles pour les zones de surinondabilité liés à la mise en place de dispositifs de la lutte contre les coulées d'eaux boueuses.

Guide de préconisation d'aménagements routiers en vue de la prise en compte des engins agricoles

- Édition et diffusion du guide de préconisation sur les circulations agricoles auprès des communes et des intercommunalités

Partenariats avec les collectivités de la Montagne

- Actions technico-économiques :
 - Etude de projets d'équipement agro-touristiques, locaux de transformation, investissement en matériels spécifiques

- Démarches qualité :
 - suivi technique des ateliers de transformation en zone de montagne
 - suivi des plans qualité lait et mise en place des plans qualité viande
 - participation à la commission « ferme auberge » du relais Départemental du Tourisme
 - Déclinaison du programme Bienvenue à la Ferme pour le secteur montagne.
- Mesures Agro-environnementales: accompagnement des agriculteurs dans le PAEC « montagne vivante »
- Développement des vallées de la Bruche et de Villé :
 - Animation de l'Association des Producteurs Fermiers de Montagne (APFM), mise en œuvre du programme d'action défini en lien avec les Communautés de communes de Villé et de la Haute Bruche
 - Suivi des marchés de produits fermiers de la Montagne (Saâles, Terroir et Tradition de Villé et des marchés de Noël)
 - Participation aux travaux des Communautés de communes dans le cadre des « contrats de territoire », études paysagères, ouverture des paysages, diversification et l'agritourisme
 - Accompagnement du développement du Drive fermier de Schirmeck.
- Promotion des produits de la Montagne
 - Animation du réseau commercial des produits de la montagne (marchés paysans, vente à la ferme et point de vente collectif « Fermes et compagnie » à Villé)
 - Organisation la « Fête de la montagne » (1et 2 Octobre 2016 à Plaine) et de l'ensemble des manifestations labellisées « fêtes de la montagne » d'Avril à Octobre 2016)
 - Animation du site internet APFM
 - Gestion et animation du syndicat départemental de la race vosgienne.

<u>Indicateurs</u> :		Prévisions 2016 :
\rightarrow	Nb de communes partenaires	10
\rightarrow	Nb de projets	2 hors Eurométropole
\rightarrow	Nb de nouvelles communes partenaires	2

Personnel affecté à l'action :	2,3 ETP 67:
→ Dominique METREAU	0,3
→ 1/2tps GT	0,5
→ Precillia REMY	0,8
→ Stéphane DAVID	0,7
·	

Financements de l'action :							
	Action : Développement local						
	Coût estimé : 184.000 €						
Financeurs	Conseil	CAA	Com Com	Eurométropole			
	Départemental						
	50 000 €	101 900 €	19 100 €	13 000 €			

Fiche action n°9				
Organisme : Chambre d'agriculture d'Alsace	Exercice: 2016			
Enjeu :				
Préserver la qualité de l'eau, des sols et de l'air				
Public concerné :				
Agriculteurs - Collectivités				
Service à contacter pour cette action :				
Service Environnement-Innovation				

Qualité des eaux

Globalement, la qualité de l'eau de la nappe d'Alsace tend à s'améliorer, et de fait, les actions se recentrent sur les zones à plus fort enjeu. Cette évolution des stratégies d'actions se met en œuvre progressivement, de façon à maintenir la vigilance sur les secteurs partiellement dégradés.

Des actions collectives « Agri-Mieux » sont conduites sur l'ensemble de la zone vulnérable, elles sont labellisées tous les 4 ans par un organisme indépendant. Leurs plans d'action sont définis par un Comité de Pilotage spécifique, avec l'implication et le soutien de tous les partenaires (collectivités, gestionnaires de l'eau, profession agricole,...). En fonction des contextes locaux, ces opérations traitent aussi bien la problématique « nitrates » que les enjeux phytosanitaires. Dans tous les cas, il s'agit de prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses et les risques de transfert vers les eaux. En 2015, en cohérence avec l'évolution de la qualité de l'eau sur le secteur, les engagements au sein des 2 opérations FERTI-nord Alsace » et Ferti-zorn ont été réduits et fusionnés au sein d'une opération « agr'eau nord Alsace ». Cette réflexion sera poursuivie en 2016 avec l'ensemble des partenaires, en vue d'une adaptation substantielle du dispositif AGRIMIEUX et un recentrage accentué sur les captages prioritaires ou encore dégradés.

Sur certains secteurs, des objectifs ambitieux de reconquête de la qualité des eaux ont été fixés dans le cadre du SAGE, de la « Directive Cadre sur l'Eau » et du Xème programme de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Des plans d'actions sont mis en place pour répondre aux enjeux fixés. Le dispositif « protocole captage » initié par le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture, répond à cet objectif et fixe des programmes d'actions ciblés dans les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Le dispositif des Mesures Agri-Environnementales Climatiques (MAEC) vise à préserver directement la qualité de l'eau (PAEC « Eau et Agriculture »), ou à permettre aux exploitations d'évoluer vers des pratiques plus extensives en accord avec la qualité de l'eau. (MAE Système grandes cultures et MAE système « élevage extensif hors montagne »). Ce dispositif a été déployé exclusivement dans les zones de captages dégradés et sera poursuivi en 2016

En outre, dans le cadre de la Directive nitrates, les éleveurs doivent disposer de capacités de stockage réglementaires ou justifier que leurs assolements et leurs pratiques leur permettent de respecter les périodes d'interdiction d'épandage. La Chambre d'agriculture propose aux éleveurs un Diagnostic de Gestion des effluents, associé à un suivi agronomique qui assurera la valorisation optimale des effluents. Cette même procédure sera appliquée aux porteurs de projets de construction de bâtiments d'élevage dans le cadre du PCAE 2014-2020 40 exploitations du département ont ainsi été diagnostiquées en 2015 et un objectif de 70 nouveaux diagnostics a été retenu pour 2016.

Actions collectives « AGRI-MIEUX »

Chaque opération a un plan d'action axé sur les priorités locales. Ce plan associe et coordonne actions collectives et individuelles et comprend de l'acquisition de références et de la diffusion. Les opérations AGRI-MIEUX ayant les mêmes objectifs généraux, certaines actions sont conduites en commun et/ou déclinées dans chaque opération :

- Renforcement du partenariat avec la prescription : la signature d'une charte de partenariat avec tous les prescripteurs, envisagée pour 2015 a été reportée en 2016 (signature juin 2016), ce qui a permis d'associer l'ensemble des prescripteurs des grandes cultures, de la viticulture et de toutes les cultures spéciales à cette démarche. Les premières actions dans le cadre de cette convention ont été engagées dès janvier 2016. Animation de terrain : organisation de réunions techniques en salle ou au champ, rendez-vous bouts de parcelles, visites d'essais ...
 - Conseils à la maîtrise des pollutions ponctuelles par la création d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs, individuelles ou collectives
 - Conseils individuels basés sur des analyses (reliquats, matières organiques, Jubil, ...)
 - Publications d'articles techniques dans la presse agricole
 - Envoi de courriers techniques sur la gestion de l'azote, la couverture du sol, la bonne gestion des produits phytosanitaires...

- Mise en place d'expérimentations sur la fertilisation azotée du maïs (fournitures en azote des sols, dose), du blé (dose totale et fractionnement des apports), la réduction de l'emploi des phytosanitaires sur maïs (faux semis, réduction doses), blé (désherbage)
- Sensibilisation des agriculteurs à l'intérêt technico-économique de l'ajustement de la fertilisation azotée et de la valorisation des matières organiques.

D'autres actions spécifiques à chaque opération sont définies dans les différents comités de pilotage.

Actions renforcées dans les aires d'alimentation des captages prioritaires

La définition et la mise en œuvre de plans d'actions dans les captages prioritaires sont imposées par la Directive Cadre sur l'Eau. Une coordination départementale entre l'ensemble des acteurs concernés a été organisée dans le cadre du protocole départemental de protection des captages. Ce dispositif s'appuie sur les opérations AGRI-MIEUX en renforçant cette action dans les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Suite à un diagnostic complet de la situation de chaque captage, un état des lieux approfondi des pratiques agricoles est réalisé, suivi d'une proposition de plan d'actions. Celui-ci relaye les dispositifs d'interventions nationaux (MAE, PVE,...) et propose des pistes spécifiques complémentaires.

15 captages prioritaires sont concernés par la mise en place des plans d'actions définis dans le cadre du protocole captage :

- Poursuite des actions sur les captages suivis depuis plusieurs années :
 - o Suivi des Comités de Pilotage locaux
 - Dans les captages à problématique nitrates, conseil individuel chez les agriculteurs impliqués dans les observatoires de reliquats d'azote dans le sol, poursuite de l'observatoire et réunion de synthèse avec tous les exploitants; réalisation prioritaire des diagnostics de gestion des effluents et des accompagnements agronomiques
 - o Bilans (calculs d'IFT) en année 3 chez les agriculteurs engagés en MAET
 - o Conseils phytosanitaires pour les personnes engagées ou non en MAET
 - Développement d'une offre de service « Mes Parcelles » spécifique périmètres de captages, pour conseiller et assurer un meilleur suivi des agriculteurs dans leurs pratiques de fertilisation et de traitement phytosanitaire
 - o Promotion des systèmes de cultures limitant le recours aux intrants : agriculture biologique, miscanthus, ... en s'appuyant sur les projets réussis (Ex : Brumath).
 - o Pour les programmes d'action qui démarrent : organisation d'une journée de formation sur le captage (Kintzheim)
 - Information des exploitants sur les nouvelles MAEC, réalisation des simulations chez les agriculteurs intéressés et constitution du dossier.
- Sur les 2 captages (Barr-Zellwiller et Krautergersheim) où les diagnostics ont été réactualisés en 2015, les plans d'actions seront validés sous l'égide des collectivités et mis en œuvre.
- Un nouveau diagnostic est en cours de réalisation à Plobsheim à la demande du gestionnaire de la ressource (Eurométropole).

Animation foncière « eau et territoire » :

Favoriser, par le moyen d'une animation foncière, le développement de cultures favorables à la qualité de l'eau (herbe, miscanthus, agri Bio) dans les secteurs à fort enjeu eau (captages, cours d'eau dégradés). Cette action a pour objectif de favoriser les échanges amiables entre agriculteurs. Le test de sa mise en œuvre concrète démarre sur les secteurs d'Epfig et de Kintzheim.

1. Epandages de déchets organiques

En cohérence avec le plan départemental de gestion des déchets, le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture se sont engagés dans le sens d'un développement durable de la valorisation biologique des résidus organiques en agriculture, basé sur une exigence forte de qualité globale des filières. Les thématiques de travail de la Mission Déchets et Matières Organiques sont les suivantes:

- Faire progresser la valorisation locale des boues
- Concilier la valorisation de la MO avec la protection des sols et les ressources en eaux
- Contribuer à la mise en place de filières pour les déchets produits par l'agriculture
- Développer une vision globale des matières organiques du département.

✓ Les actions prioritaires

- Expertise technique des dossiers au titre de l'Organisme Indépendant. Des avis techniques seront apportés aux études déposées au fur et à mesure (EP, PPE, Bilan, mise à jour des registres, ...) sur les filières agricoles et non agricoles
- Audit des plateformes de compostage de boues pour l'évaluation du bonus boues de l'AERM :
 Réalisation d'un audit par plateforme référencée en 2015

- Gestion concertée de l'espace agricole
- Conseil et accompagnement des producteurs et utilisateurs dans une démarche d'amélioration
- Poursuite de la démarche : Suivi des producteurs Information des agriculteurs
- Traçabilité, centralisation et valorisation des informations
- Centralisation des données dans le logiciel B@Mboue et développement d'un outil d'échange au format SANDRE; réalisation des bilans annuels des filières (boues urbaines et sous-produits industriels).
- Suivi de la qualité des sols (points de suivi, MO, phosphore) et de leur aptitude à l'épandage Valorisation des données de 40 points suivis depuis 2005 et qui ont fait l'objet de 3 analyses. Réflexion sur une éventuelle suite à donner.
- Finalisation de l'outil interne d'aide à l'évaluation de l'aptitude des sols à l'épandage et valorisation des études pédologiques disponibles.
- Mise en œuvre du schéma « boues » : Diagnostic des filières de traitement externalisées.
- Conception d'une action de communication pour développer le recyclage local de matières organiques et de boues d'épuration.

✓ Les actions complémentaires

- Echanges d'expériences interdépartementales ou inter-région
- Collaboration avec les organismes indépendants du bassin Rhin-Meuse (journées d'échanges,...) Réunions d'échanges entre producteurs alsaciens (séchage solaire, lits plantés, compostage,...).
- Observatoire des sous-produits organiques et recensement des déchets de l'agriculture
- Gestion de la BDD effluents d'élevage, sensibilisation à l'analyse des effluents Valorisation de l'annuaire des matières organiques (PPGDND, information des conseillers agricoles)
- Participation à l'organisation des collectes de plastiques agricoles et déchets inorganiques (date de collectes, diffusion des supports de communication)
- Acquisition de références sur des installations particulières (compostage, méthanisation,...).

2. Diagnostic Agronomique

Les agents de la Chambre d'agriculture entretiennent une bonne connaissance du terrain et des systèmes de production. Ceci leur permet de porter une expertise sur la qualité des sols et leur état afin de préserver ce capital dans la durée.

Le cycle du carbone organique est très lent mais peut être corrigé à moyen-long terme par des amendements.

✓ Agronomie - relations sol-plante :

- Appui aux conseillers des territoires pour mieux comprendre les facteurs de fertilité intrinsèque des parcelles, au-delà du choix des engrais minéraux de l'année
- Relations avec les services expérimentation des laboratoires d'analyses de terre, car de nouvelles méthodes sont en voie de développement (MO Labile, ISMO, FGMO, stabilité structurale...)
- Veille technique sur les nouveautés en termes de plantes économes en intrants.

✓ Connaissance des sols et de leur fonctionnement :

Proposer aux agriculteurs un diagnostic agronomique afin d'améliorer les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques du sol et de comprendre le problème de « fatigue des sols ». Recueil d'informations de terrain : topographie, type de sol, géologie de base, écoulement de l'eau, flore spontanée, analyse d'une mini-fosse pédologique à la bêche, prélevement du sol et du sous-sol, afin de définir le système global de la station étudiée. Cette méthode part d'un mini-profil à la bêche et analyse de terre pour typer le sol et le sous-sol, sur une parcelle.

Elle permet de comprendre l'évolution du sol :

- La définition de l'origine des minéraux (roche-mère et type d'altération)
- La caractérisation de l'état du complexe organo-minéral, des équilibres organiques de la disponibilité en nourriture, de l'état physique et de l'atmosphère du sol.

√ Anticiper le changement climatique et stocker utilement du carbone (humus)

- Veille technique, étude prospective sur le devenir des matières organiques dans les sols à moyen terme. Programme SEFERSOL.
- Participation à l'appel à projet MICROBIOTERRE avec ARVALIS
- Participation aux travaux de l'AFA (Association Française d'Agronomie) liés à la fertilité des sols et au rôle des matières organiques dans les sols.

3. Lutte contre l'érosion des sols

Le programme d'action partagé avec le Conseil Départemental se décline en plusieurs axes de mise en œuvre des dispositifs de lutte contre l'érosion et les coulées d'eaux boueuses vecteurs potentiels de pollution des eaux en nitrates et résidus phytosanitaires. Les travaux à mener sont orientés vers les collectivités et les agriculteurs. Ils se déclinent par des actions de concertations, de recherche de solutions techniques et de vulgarisation de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement.

3 axes prioritaires ont été identifiés :

- L'accompagnement des communes
- La recherche de références et le développement de l'agriculture de conservation
- La communication

✓ Accompagnement des communes

- Rencontrer les élus et agriculteurs proposition de dispositifs, réalisation d'assolements concertés, cartographie.
- Réaliser des diagnostics agricoles sur les communes touchées par les orages au courant de l'année, cartographie des aléas.
- Rechercher des solutions favorisant la diversité des assolements, le non labour, la mise en place de bandes enherbées, des haies et la création de zones humides en lieu et place de grands bassins de rétention.
- Elaborer un protocole cadre à destination des collectivités concernant la mise en place de dispositifs de lutte contre les coulées de boues et des dispositifs de sur inondation (digues, ré haussement de chemins ...)
- Participer à l'élaboration d[']un projet Life dans le cadre du PAPI de la Zorn (plan d'action et de prévention contre les inondations). Proposition d'une approche cohérente et globale à l'échelle de ce territoire.

✓ Recherche de références, mise en place de dispositifs de lutte contre les coulées de boues et le développement de l'agriculture de conservation

- Rechercher et développer des pratiques culturales qui permettent de lutter de façon « préventive » au risque de coulées de boues (non labours, couverture des sols...).
- Aménager au sein des parcelles agricoles, des dispositifs « curatifs » de rétention des boues (bandes enherbées, fascines vivantes...), ainsi que des dispositifs de renaturation ou de restauration des fossés et cours d'eaux (haies, linéaire, ripisylve, zones humides...).

✓ Communication

- Informer les agriculteurs sur les techniques d'agriculture de conservation et sur l'efficacité des pratiques conseillées. Lever les freins psychologiques ou culturels au changement des pratiques.
- Utiliser les travaux sociologiques portés par Gerhico (partenariat ENGEES/CAA/ARAA)
- Réaliser une fiche technique présentant le rapport coût/efficacité des dispositifs de lutte contre l'érosion ainsi qu'une fiche technique sur l'intérêt des zones humides
- Rédaction d'articles de presse concernant la thématique
- Organiser des réunions techniques, des visites, des manifestations et des formations.

4. Qualité de l'air

L'agriculture représente 16% des émissions d'oxyde d'azote et 31% des émissions de particules PM10 en Alsace. L'ammoniac émis par les activités agricoles peut se combiner avec des oxydes d'azote d'origine routière pour former du nitrate d'ammonium qui contribue aux concentrations de particules. La Chambre d'agriculture, en partenariat avec l'ASPA, intègre la problématique qualité de l'air dans ses préconisations et veille à ce qu'elles soient compatibles avec les actions mises en œuvre pour préserver la qualité de l'eau. Ces préconisations sont ciblées sur les pratiques les plus à risques en matière d'émissions d'ammoniac dans un premier temps.

Les dérives de produits phytosanitaires représentent le deuxième axe d'investigation. La sensibilité des citoyens à l'usage des pesticides est une source de préoccupation croissante. Des actions locales de communication et d'organisation des périodes de traitements sont menées dans les communes qui sollicitent la Chambre d'agriculture.

Il s'agit de :

- Limiter les risques de volatilisation lors des épandages d'effluents organiques et d'engrais en préconisant des outils adaptés (enfouisseurs) ou un enfouissement rapide.
- Limiter les émissions de produits phytosanitaires dans l'atmosphère constatées lors des campagnes de mesure en 2013 et 2014.

Les principales actions menées :

- Utiliser une forme d'engrais azoté de type « Ammonitrate » en remplacement de la forme « Urée » beaucoup plus sensible à la volatilisation. Une expérimentation menée dans le cadre du projet INTERREG « INDEE » a permis d'évaluer et de quantifier ce risque. Des dispositifs innovants seront proposés en test dans plusieurs fermes en partenariat avec les coopératives agricoles.
- Favoriser l'utilisation de matériels équipés d'enfouisseur pour les épandages de produits résiduaires organiques (lisiers et boues liquides)

La Chambre d'agriculture participe au comité technique de « suivi des produits phytosanitaires dans l'air » qui se poursuit en 2016 avec des points de mesure en Alsace.

Des actions seront organisées sous forme de :

- Sensibilisation des conseillers de la CAA et des partenaires aux enjeux de la qualité de l'air.
- Intervention dans les communes et organisation de réunions avec les agriculteurs et les habitants situés en périphérie des parcelles agricoles. Présentation des enjeux qualités de l'air lors de visites et d'animations.
- Expérimentation de l'utilisation des pulvérisateurs viticoles avec panneaux récupérateurs dans la configuration du vignoble alsacien.
- Diffusion d'un quide des bonnes pratiques en matière phytosanitaire.
- Evaluation des conséquences de l'application de l'arrêté de gestion des pics de pollution.

<u>Indicateurs</u> :		Prévisions 2016 :
\rightarrow	Nb d'avis concertés avec le CD 67	125
\rightarrow	Nb de diagnostics agronomiques	10
\rightarrow	Nb de communes suivies	10
\rightarrow	Nb d'assolements concertés	10
\rightarrow	Nb de diagnostics agricoles	5

Personnel affecté à l'action :	7,4 ETP :
→ Christophe BARBOT	1
→ Régis HUSS	0.1
→ Rémy MICHAEL	0.8
→ Claire CUGNIERE	1
→ Alfred KLINGHAMMER	0,2
→ Marie-Line BURTIN	0,5
→ Blandine FRITSCH	0,8
→ David KRAEMER	1
→ Patrick ROHRBACHER	1
→ Laure DEVIVIER	1

Financement de l'action											
	Coût prévisionnel : 592 000€										
Financeurs	CD 67	CAA	AERM	ONEMA	CasDar						
	202 800 €	103 400 €	229 200 €	12 000 €	44 600 €						

Fiche action n°10							
Organisme : Chambre d'agriculture d'Alsace Exercice : 20							
Enjeu :							
Préserver la biodiversité							
Public concer	Public concerné :						
Agriculteurs							
Service à contacter pour cette action :							
Service Environnement-Innovation							

La Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans les actions de préservation de la biodiversité. Les dispositifs proposés contribuent à l'élaboration de diagnostics à l'échelle de l'exploitation agricole et à l'animation de l'observatoire agricole de la biodiversité (OAB). Ces actions sont complétées par l'engagement dans un partenariat Agrifaune pour favoriser les couverts favorables à la petite faune des champs.

L'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB)

Son objectif est de mieux connaître la biodiversité ordinaire en milieu agricole, son évolution et les liens avec les pratiques culturales. Le principe est de proposer des protocoles simplifiés d'observation de la biodiversité ordinaire aux agriculteurs volontaires et aux autres acteurs du monde agricole. Une phase de tests à permis aux scientifiques de co-construire avec des agriculteurs, 4 protocoles d'observations : transects papillons, nichoirs à abeilles solitaires, placettes vers de terre et planches à invertébrés terrestres.

L'observatoire a vocation à :

- Renseigner une base de données permettant de tracer des tendances d'évolution à long terme des populations
- Créer des liens avec les pratiques agricoles
- Sensibiliser les acteurs impliqués à une meilleure prise en compte de la biodiversité.

La Chambre d'agriculture anime l'observatoire, organise des formations pour les participants, fournie les dispositifs et centralise les données au sein du réseau national.

Le diagnostic agricole de biodiversité

La Chambre d'agriculture dans le cadre du réseau national travaille sur un outil de diagnostic. Cet outil sera testé en Alsace fin 2016

- Avoir une compréhension globale du fonctionnement du système d'exploitation
- Apprécier le potentiel « biodiversité » du territoire
- Valoriser et améliorer la symbiose « biodiversité et agriculture » dans le contexte local
- Démontrer l'importance de l'agencement des parcelles, des éléments fixes du paysage, et des corridors écologiques.
- Identifier les pratiques agricoles influençant la biodiversité
- Proposer des aménagements, des modes de production favorisant la biodiversité.

Cet outil présente un intérêt particulier **pour** le Département dans le cadre:

- Dde projets locaux à enjeux biodiversité (ex : programmes de replantation de haies, programmes biodiversité des communautés de communes, actions locales,...)
- l'intégration des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme (obligation inscrite dans le code de l'urbanisme depuis le grenelle de l'environnement) : dans le cadre notamment des SCOT et des PLUi.

Pour d'autres maîtres d'ouvrage dans le cadre de la mise en place de mesures de compensation écologique en milieu agricole suite à la réalisation d'un ouvrage (obligation pour le mettre d'ouvrage d'éviter, réduire et compenser les atteintes à l'environnement).

<u>Indicateurs</u> :	Prévisions 2016 :
→ Nb de diagnostics biodiversité réalisés→ Nb d'agriculteurs du réseau OAB	5 17

Personnel affecté à l'action :	<u>0,7 ETP:</u>	
→ Philippe OSSWALD	0,2	
→ Christiane SCHAUB	0,4	
→ Régis HUSS	0,1	

Financement de l'action									
Coût prévisionnel : 56 000 €									
Financeurs	CD 67	CAA							
	15 000 €	41 000 €							

Fiche action n°11							
Organisme : Chambre d'agriculture d'Alsace Exercice : 2016							
Enje	u :						
Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture							
Public co	ncerné :						
Agriculteurs							
Service à contacter pour cette action :							
Service Environnement – Innovation							

La loi de transition énergétique adoptée en 2015 et la tenue de la COP 21 ont mis l'accent sur le rôle de l'agriculture pour contribuer aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Les ambitions agricoles partagées avec le Conseil Départemental s'articulent autour de 2 axes :

- limiter la consommation d'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de mobiliser des crédits « carbone » dans le cadre du dispositif des « 4 pour 1000 »,
- la production d'énergies renouvelables par le développement de projets : méthanisation agricole, la valorisation des biomasses sèches par les chaufferies de collectivités et dans une moindre mesure le solaire photovoltaïque.

> Limiter la consommation d'énergies fossiles

- Limiter les consommations directe (fioul) au travers de l'opération contrôle tracteur et engins de levage via un contrôle au banc moteur.
- Etudier la possibilité de mobiliser les crédits carbone par l'agriculture bas-rhinoise et permettre leur valorisation. Poursuivre l'incitation à la simplification du travail du sol via le semis direct ou des techniques culturales simplifiées. Action à double objectif : réduire les consommations directes de carburant et stocker le carbone dans les sols agricoles.

> La production d'énergies renouvelables

- Accompagnement de projets de méthanisation individuelle ou collective en cogénération ou en injection :
 - · identifier les acteurs potentiels et les gisements disponibles
 - structurer l'organisation des activités et la maîtrise technique des procédés
 - la recherche de financements
- **Mobiliser et valoriser les biomasses sèches**. Réduire la dépendance énergétique du territoire par la production de chaleur à partir des rafles de maïs, des sarments de vigne et des bois de taille. Inciter les collectivités et les agriculteurs à porter des projets de partenariat afin de renforcer leur autonomie en production de chaleur. Objectif : 4 projets identifiés à accompagner.
- **Solaire photovoltaïque**. Consolider les performances des installations photovoltaïques existantes et animer l'observatoire photovoltaïque par le suivi mensuel des données pour produire un référentiel technico-économique.

Communication

Organiser des visites de réalisation exemplaires à destination des professionnels et des élus

Indica	<u>iteurs</u> :	Prévisions 2016 :
\rightarrow	Dispositif de mobilisation des crédits carbone	Analyse
\rightarrow	Nombre de manifestations organisées	10
→	Nombre de projets suivis	7 projets de méthanisation 1 projet de chaufferie collective
\rightarrow	Nombre d'hectares de miscanthus	10
\rightarrow	Nombre d'installations suivies par l'observatoire photovoltaïque	100

Personnel affecté à l'action :	1,1 ETP :
→ Christophe GINTZ	0,8
→ Régis HUSS	0.2
→ Patrice DENIS	0.1

Financement de l'action										
Coût prévisionnel : 88 000 €										
Financeurs CD 67		CAA	ADEME	CasDAR						
	30 000 €	7 600 €	13 000 €	37 400 €						

TABLEAU RECAPITULATIF

Tableau récapitulatif des financements pour le contrat d'objectifs 2016

N°	Thème		ETP	Coût action	CD67	Taux aide CD67	% enveloppe CD67	CAA	Prestations	AERM	CASDAR	EMS	Collec.	ADEME	ONEMA	ArCOS, SoCOS
1	Appui à l'économie, l'emploi et cohésion sociale	Installer des jeunes agriculteurs et faciliter la création d'entreprises	3,35	268 000 €	55 000 €	21%	8%	66 000 €	61 000 €		86 000 €					
2	Appui à l'économie, l'emploi et cohésion	Faciliter l'accès à l'emploi dans les territoires ruraux	0,30	24 000 €	14 000 €	58%	2%	10 000 €	61 000 €		86 000 €					
3		Accompagner les entreprises en difficulté	0,80	64 000 €	28 200 €	44%	4%	35 800 €								
4	Appui à l'économie, l'emploi et cohésion sociale	Diversification des exploitations et agriculture de taille familiale	4,90	392 000 €	110 000 €	28%	17%	250 000 €	32 000 €							
5	Appui à l'économie, l'emploi et cohésion sociale	Développer l'agriculture biologique	1,60	128 000 €	25 000 €	20%	4%	36 300 €		53 500 €	13 200 €					
6	Appui à l'économie, l'emploi et cohésion sociale	Développer l'approvisionnement local	2,90	232 000 €	70 000 €	30%	11%	53 000 €	37 000 €		40 000 €	24 000 €	8 000 €			
7	Soutien à la dynamique des territoires	Préserver le foncier agricole	2,70	216 000 €	50 000 €	23%	8%	102 000 €	20 000 €		4 000 €					40 000 €
8	Soutien à la dynamique des territoires	Développer des partenariats avec les collectivités	2,30	184 000 €	50 000 €	27%	8%	101 900 €				13 000 €	19 100 €			
9	Soutien à la dynamique des territoires	Préserver la qualité de l'eau, des sols et de l'air	7,40	592 000 €	202 800 €	34%	31%	103 400 €		229 200 €	44 600 €				12 000 €	
10	Soutien à la dynamique des territoires	Préserver la biodiversité	0,70	56 000 €	15 000 €	27%	2%	41 000 €								
11	Soutien à la dynamique des territoires	Améliorer l'efficacité énergétique en agriculture	1,10	88 000 €	30 000 €	34%	5%	7 600 €			37 400 €			13 000 €		
		TOTAL	28,05	2 244 000 €	650 000 €			807 000 €	150 000 €	282 700 €	225 200 €	37 000 €	27 100 €	13 000 €	12 000 €	40 000 €